

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180629-DEL_18_06_27_15-DE

Date de convocation 21 juin 2018

Date d'affichage 21 juin 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 16 (+ 11 pouvoirs)

votants 27

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2018

Affichage : 29/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SEPT JUIN à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mme Sylvie FAVRET

Excusés : M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Thierry BODIN), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné Pascal LEVEQUE), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Delphine LETESSIER), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Claude DROUET (Pouvoir donné à Mme Sylvie FAVRET), M. Quentin GUTIERRES, M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Hélène DEBLOCK a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL DE DROIT PRIVE AUPRES DE LA VILLE DE LA FERTE-BERNARD

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée du renouvellement de la mise à disposition d'un personnel de droit privé (VSF Centratl) auprès de la Ville.

Il précise aux membres du Conseil Municipal que la charge salariale découlant de cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement au profit du VSF Central.

Monsieur le Maire indique que cette convention prendrait effet au 1^{er} septembre 2018 et aurait une durée de 3 ans renouvelables.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 contre – 0 Abstention),

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer la convention de mise à disposition de M. Romain GUY (salarié du VSF Central) auprès de la ville, et régler les charges salariales correspondantes ;
- Prend acte que cette convention d'une durée de 3 ans renouvelables, prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2018.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Didier REVEAU